

Le 14 octobre 2019

Pour la première fois, les réseaux et les acteurs territoriaux du Sport-Santé s'unissent pour créer une force commune en faveur de la prescription d'activité physique à des fins de santé.

*L'intérêt de la pratique d'une activité physique dans un objectif de santé n'est plus à prouver. Jusqu'à présent, les opérateurs organisant cet accompagnement étaient dispersés sur le territoire français, et avaient peu d'interactions entre eux. C'est pourquoi ils ont décidé de s'unir avec la création du **Collectif National des Réseaux et des Acteurs Territoriaux du Sport-Santé**.*

Une démarche globale de la promotion du Sport-Santé

Une réflexion globale sur le développement du Sport-Santé est nécessaire, et celle-ci passe par l'investissement et la mobilisation des opérateurs de l'activité physique et de la santé. Cette démarche globale doit être présente à tous les niveaux de décision, depuis le créneau Sport-Santé jusqu'au plus haut niveau de décision national.

L'intérêt du collectif

Le collectif a comme premier intérêt d'avoir une action de bienveillance les uns envers les autres tout en respectant les particularités historiques et territoriales de chacun. La mise en avant de toutes les initiatives territoriales est une priorité.

Les membres signataires de la Charte

- APS Vosges, (Activité Physique et Santé) ;
- Azur Sport-Santé : œuvrant en Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Biarritz Côte Basque Sport-Santé ;
- La CAMI Sport & Cancer œuvrant dans 26 départements ;
- CROS Ile-de-France (Comité Régional Olympique et Sportif) ;
- efFORMip : œuvrant en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine ;
- IRBMS : œuvrant en Nord-Pas-de-Calais ;
- RSSBE (Réseau Sport-Santé Bien-Être) : œuvrant en Champagne-Ardenne ;
- Sport-Santé 86, œuvrant dans la Vienne.

Les objectifs principaux du collectif

- 1- Devenir une structure de référence et ainsi être le porte-parole des réseaux et des acteurs territoriaux du Sport-Santé afin d'asseoir l'action et la place de chacun d'entre eux ;
- 2- Créer une entraide (partage d'expériences, circulation d'informations et d'outils) ;
- 3- Faciliter les échanges entre les opérateurs du Sport-Santé et les sociétés savantes œuvrant dans le champ du Sport-Santé.

La signature de la charte fondatrice

C'est à Strasbourg, le 14 octobre 2019 à l'occasion des 3^{ème} assises du Sport sur Ordonnance que les réseaux et acteurs territoriaux du Sport-Santé venus de tout l'hexagone ont décidé d'officialiser la création du Collectif par la signature d'une charte commune scellant leur volonté d'unir leurs efforts afin de développer le Sport-Santé en France.

Un courrier a été envoyé au Président de la République, au Premier Ministre, à la Ministre de la Santé et de la Cohésion Sociale et à la Ministre des Sports

Afin de faire connaître leur démarche, les réseaux ont envoyé un courrier aux membres du gouvernement concernés par la thématique du Sport-Santé afin de solliciter une rencontre.